LA VIE DE L'ACADÉMIE DE DIJON

AMPLIFIONS LA LUTTE… JUSQU'À LA VICTOIRE !

EDITO

La journée de grève du 19 janvier contre la réforme des retraites a démontré la puissance du monde du travail lorsque ce dernier se met en mouvement. Dans notre académie, plus de 43 000 manifestantes et manifestants ont défilé.

Les personnels de l'Éducation sont venus grossir les cortèges et les taux de grévistes ont été élevés : de nombreuses écoles fermées, de nombreux cours non assurés dans le 2nd degré. Dans les services administratifs, de vie scolaire, de nombreux et nombreuses collègues étaient en grève, en témoignent les nombreuses fermetures d'internat.

Que tout le monde en soit conscient : beaucoup de choses se jouent dans ce mouvement social. Si les retraites sont bien évidemment le cœur de la mobilisation, la colère accumulée depuis tant d'années s'exprime aussi. Salaires, emploi, destruction du service public : notre pays est surchauffé par la politique macroniste.

L'enjeu est énorme ! À nous toutes, à nous tous, de construire une mobilisation à la hauteur des enjeux. Dans nos écoles, dans nos établissements, dans nos services, organisons des réunions, discutons d'actions concrètes, de la grève et de sa reconduction, rejoignons massivement les actions et manifestations interprofessionnelles.

L'espoir est là ! Retraite à 60 ans, 32 h, Smic à 2000€ brut, nous avons la possibilité d'imposer une défaite historique à Macron, son gouvernement et au patronat. La journée interprofessionnelle de grève du 31 janvier n'est qu'une étape. Toutes et tous ensemble, mobilisé·es, jusqu'à la Victoire

L. GARNODIER

Sommaire

Page 1 : Edito
Page 2 : La retraite
Page 3 : Ça s'bouge dans l'Acad
Page 4 : Suite
Page 5 : Élections pro
Page 6 : Rentrée 2023
Page 7 : 1ere CAPA 2023
Page 8 : Rappel formations

N° 150

Fév. 2023

Déposé le 03-02-23

La vie de l'académie
UASEN CGT
EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Site : ww.cgteducdijon.org
E-mail : dijon@cgteduc.fr

N°CPPAP 0127 S 07066
Dir. Publ. : J. Raillard
Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€

CHALON PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

LA CONTRE-RÉFORME MACRON/BORNE

En 1982, l'âge de la retraite était fixé à 60 ans pour 37,5 ans de cotisation (5 ans plus tôt pour les catégories actives). Depuis les premières contre-réformes de 1993, on est passé à 40 ans de cotisation et un allongement progressif vers 43 ans (réforme Touraine) avec un départ à 62 ans minimum…

À chaque fois, ces régressions sociales nous ont été présentées comme absolument nécessaires afin de sauver définitivement le système de retraite… Alors que le COR le dit lui-même, les dépenses pour les retraites sont relativement maitrisées et la part du PIB qui leur est consacrée diminuera à terme, on nous ressert les mêmes arguments fallacieux pour tenter imposer un report de l'âge de départ à 64 ans et une accélération de la réforme Touraine avec un allongement de la durée de cotisation à 43 ans de cotisation dès 2027 (contre 2035 prévu au départ). A cela s'ajoute la fin des régimes dits spéciaux, la possibilité de travailler jusqu'à 70 ans dans la Fonction publique…

Pour essayer de faire passer les régressions sociales, le gouvernement annonce des contreparties : une meilleure prise en compte de la pénibilité, 1200€ de pension minimale, la prise en compte des congés parentaux dans le calcul de la pension, le maintien d'un départ anticipé pour carrière longue, la possibilité d'avoir une retraite progressive.

Mais tout cela n'est que communication. La prise en compte de la pénibilité est très floue (Macron ayant supprimé des critères de pénibilité en 2017, on peut craindre le pire). Les 1200€ / mois (brut) de pension minimale, outre que c'est insuffisant, ne concernera que peu de personnes. Idem pour le congé parental (4 trimestres pris en compte sur une carrière, 2900 femmes concernées chaque année). Le départ anticipé pour carrière longue sera toujours possible deux ans avant mais comme on repousse de deux ans l'âge légal de départ…

De plus il faudra cotiser davantage de temps. Les projections de la CNAV montrent que dans une douzaine d'années les départs anticipés pour une carrière longue ne représenteront plus que 4% des départs à la retraite (22% actuellement). Autre arnaque : la retraite progressive. Cela consiste à pouvoir travailler à temps partiel, à l'âge où l'on peut partir en retraite actuellement, en compensant une partie de la perte financière par une retraite partielle, à condition que l'employeur accorde cette retraite progressive. A l'heure où l'éducation nationale connait de sévères problèmes de recrutement, combien de personnels obtiendront l'autorisation de retraite progressive ? Et dans les hôpitaux combien d'infirmières seront concernées ?

De plus la réforme augmentera le chômage, augmentera le nombre de « bénéficiaires » du RSA, le nombre d'arrêts maladie… Pour la fédération des assureurs le coût pour les assureurs et mutuelles sera de 10 milliards par an !

Mais d'autres choix existent en termes de répartition des richesses, il est même possible de revenir à la retraite à 60 ans maxi (ou 37,5 ans de cotisation) en augmentant les salaires, alignant les rémunérations des femmes sur celles des hommes, mettant fin aux exonérations sociales, taxant les profits, développant l'emploi…

Le rapport de force est favorable au camp des travailleurs et des travailleuses, faisons barrage à cette contreréforme et imposons notre modèle de société.

J-F. PETIT

UNE RÉFORME DES RETRAITES SEXISTES

La réforme des retraites est annoncée par le gouvernement comme, entre autres, une avancée et un gain pour les femmes. Elle reste pourtant une réforme sexiste qui ne va pas améliorer les conditions de vie à la retraite de millions de femmes.

L'une des grandes annonces du gouvernement est un minimum de pension à 1400 euros brut. Or, il est aussi annoncé que ce minimum ne sera valable que pour une carrière complète. Quand on sait que la très grande majorité des congés parentaux, dont seulement 4 trimestres seront pris en compte, sont pris par les femmes ; que les temps partiels « subis » sont majoritairement féminins ; cette

« avancée » majeure ne va concerner que quelques milliers de femmes.
Le gouvernement avance aussi que les personnes « cassées par le travail » pourront partir plus tôt. La réalité pour les femmes est que la pénibilité, liée aux contraintes physiques mais aussi « émotionnelles », n'est pas ou peu reconnue. Par exemple, les infirmières de la Fonction publique ont perdu la « catégorie
active » depuis 2010, c'est-à-dire la possibilité de reconnaissance de la pénibilité et d'un départ à la retraite anticipé. Les mesures telles que la majoration de la durée d'assurance (1 an par enfant dans la FP, 2 ans dans le privé) ou la pension de réversion constituent 24% de la pension des femmes, contre seulement 6% de celle des hommes. Revoir ces mesures à la baisse, c'est aussi plonger encore plus les femmes dans la précarité.
Aujourd'hui la pension moyenne perçue par les femmes est inférieure de 28% à celle des hommes, et ce chiffre monte à 40% quand on ne prend pas en compte les pensions de réversion.

Augmenter les salaires des femmes, rendre l'égalité salariale et professionnelle effective, mettra fin à une injustice et représentera plus de 5,5 milliards d'euro par an de recettes supplémentaires pour financer les retraites.

La CGT revendique la comptabilisation des périodes de congés maternité et de parentalité, ainsi que les périodes d'accident de travail et de maladie professionnelle comme périodes travaillées ouvrant des droits pour le niveau de pension ; le renforcement des droits familiaux et la revalorisation des pensions de réversion (tant que subsisteront les inégalités de salaire) ; la retraite à 60 ans et une pension au moins équivalente au SMIC pour une carrière complète ; la garantie de droits à la retraite à temps plein pour les salarié·es qui ont subi du travail à temps partiel.

Anticipons un peu : si le gouvernement n'a pas reculé, **le 8 mars 2023 sera aussi au cœur de la bataille contre la réforme des retraites et pour le progrès social.**

S. GAUDILLÈRE

ÇA SE BOUGE DANS L'ACAD' CONTRE LA RÉFORME : LE 71

L'opposition à la réforme des retraites s'est matérialisée magistralement dans les rues des villes de Saône-et-Loire ce 19 janvier ! 200 manifestant·es à Louhans, 700 à Autun, 2500 à Montceau-les-Mines, 3000 à Mâcon, et plus de 10 000 à Chalon-Sur-Saône ! De nombreuses entreprises étaient fortement perturbées, voire complètement à l'arrêt, preuve que le mouvement est ancré dans la base des travailleurs et

La place de la gare de Chalon sur Saône. Nos camarades cheminots servaient le vin chaud mais toutes et tous n'y eurent pas droit, preuve que la foule était au rendez-vous !

travailleuses !
Notre secteur professionnel s'est fortement mobilisé : plus de 35% de grévistes dans le secondaire, près de 70% dans le premier degré, des dizaines d'écoles et établissements fermés partout dans le département. A Louhans, au lycée Vincenot, nous atteignons même 58 % de grévistes chez les enseignant·es, une vie scolaire fermée, aucun AESH sur le terrain, une cuisine vide et des bureaux fermés à l'administration, hormis ceux de la direction. Bref, les personnels dans les écoles, profs, AEd, AESH, administratifs, les équipes d'agent·es, personnels de santé, tous et toutes ont été en pointe dans la lutte en Saône-et-Loire !

Cette journée a été une réussite incontestable, mais aussi forte soit-elle, elle ne suffira pas. Le niveau de rapport de force à construire pour faire face à cette attaque frontale est énorme, car il s'agit pour le gouvernement de poser à la fois un marqueur politique fort et d'ouvrir un marché hyper-rentable aux fonds de pension. C'est dans ce contexte que

les personnels de l'Éducation nationale et tout particulièrement nos camarades syndiqué.es à la CGT doivent s'impliquer, œuvrer à l'action collective – notamment en organisant ou en se rendant aux HIS ou aux AG - et à la mobilisation. Il sera aussi primordial d'être en lien avec les unions locales ou départementales pour rendre réelle la convergence des luttes.

G. CHAUX & R. FONVIEILLE

ÇA SE BOUGE DANS L'ACAD' CONTRE LA RÉFORME : LE 89

Ce jeudi 19 janvier sera à marquer d'une pierre blanche dans l'Yonne. Les mobilisations ont été au moins équivalentes voire meilleures que celles de 2019 ! On pouvait dénombrer 2500 manifestants dans les rues de Sens et presque 6000 à Auxerre. La mobilisation a été forte et la composition du cortège diversifiée : secteur public, secteur privé, jeunes parents, retraités très inquiets pour l'avenir de leurs enfants et petits-enfants ont défilé côte à côte.

Dans l'enseignement, plusieurs écoles primaires, ont été totalement fermées, jusque dans l'Avallonnais, et d'autres ont eu la moitié de leurs classes sans enseignant·e avec un service minimum contraint. Par contre, dans le second degré, la mobilisation a été moins importante que dans le premier degré. Il est donc nécessaire de poursuivre le travail de mobilisation déjà engagé auprès des collègues pour tenir dans la durée.

L. ROBERT

ÇA SE BOUGE DANS L'ACAD' CONTRE LA RÉFORME : LE 58

Le 19 janvier à 13h00, une AG des enseignant.es organisée par les syndicats CGT et FSU a eu lieu au dernier étage de la Bourse du travail. L'occasion de réunir une quarantaine de grévistes tous degrés confondus bien motivé.es à faire plier le gouvernement. Après avoir parlé des raisons légitimes qui nous ont amenées à nous mobiliser, la parole a été donnée aux collègues, conscient.es qu'une seule journée de grève ne suffirait pas. Certains ont parlé de ne plus aller travailler dès le lendemain. Problème : le Service Minimum d'Accueil des collègues du 1er degré et le désir de rester dans une intersyndicale interprofessionnelle. Cependant, beaucoup avaient la volonté de refaire grève dès la semaine prochaine pour garder la pression sur le gouvernement.

A 14h00, un cortège de 10,000 personnes s'est élancé, bravant la bise dans le boulevard St-Exupéry, la CGT en tête, direction la place de la Résistance. Les camarades les plus anciens disent ne pas avoir vu autant de monde dans une manifestation depuis 1995. C'était déjà une réforme des retraites qui avait été stoppée par la force de la mobilisation.

La présence de lycéen.nes et d'étudiant.es confirme que la jeunesse se sent aussi concernée par le projet. Le rendez-vous est pris pour le mardi 31 janvier et la promesse d'une nouvelle mobilisation plus importante.

Non à la retraite à 64 ans. Non à la réforme

G. CHANAT

ÇA SE BOUGE DANS L'ACAD' CONTRE LA RÉFORME : LE 21

C'est indéniable, le 19 janvier était un succès avec 13 000 manifestant.es à Dijon et 1 500 à Montbard ! En Côte d'Or, 52.5 % des enseignant.es étaient en grève dans le premier degré et plus de 70% des écoles étaient fermées. Dans le second degré, la grève a été fortement suivie, notamment par les AEd et les enseignant.es de manière générale. Côté enseignant.es du second degré, le taux de grévistes a varié de 33% à plus de 75% selon les établissements. Depuis cette première étape importante dans la lutte, la CGT Éduc'action 21 continue de dénoncer l'absurdité de ce projet de réforme par tous les moyens (courrier aux syndiqué.es, diffusion de tracts, discussions avec les personnels, organisation d'HIS, participations aux AGs et aux différentes actions locales…). Des établissements ont commencé à organiser des calendriers de lutte : c'est par exemple le cas au

Source : InfosDijon

lycée Hippolyte Fontaine, au lycée Simone Weil de Dijon et au collège des Lentillères.
De nombreux AEd se renseignent auprès de nous concernant le droit de grève. La moutarde étant de retour dans les rayons, espérons que la mayonnaise prenne !

C. LEGROS

ELECTIONS PROFESSIONNELLES : LA CGT ÉDUC'ACTION RENFORCÉE !

Ces élections ont été entachées par les difficultés techniques et informatiques que génère le vote électronique. Une fois encore les mêmes incidents se sont produits : pannes successives du serveur, notices de votes non distribuées...Voter relevait, pour certains ou certaines, d'un véritable parcours du.de la combattant.e.

Au niveau national la CGT Éduc'action connaît une progression de 0,5 points pour atteindre 6,64% des voix. Nous maintenons notre siège au **C**omité **S**ocial d'**A**dministration ministériel et par conséquent notre représentativité (et les droits qui vont avec) mais c'est la CGT Éduc'action, avec + 1578 voix, qui connaît la plus forte progression du nombre de votant.es. Les résultats des autres organisations et notamment le retour de Sud Educ au CSA permettent au bloc progressiste CGT FSU SUD d'être majoritaire au CSA ce qui aura son importance au moment des votes à produire dans cette instance.

A l'échelle de notre académie de Dijon, la CGT Éduc'action continue de progresser (+0,9%) en obtenant 6,2% des suffrages au Comité Social d'Administration. Cette progression ne permet pas pour autant de décrocher un siège dans cette instance.

En obtenant deux sièges à la CAPA des personnels enseignant.es, CPE, psychologues du second degré…) la CGT Educ'action voit sa représentativité confirmée.

Un beau résultat aussi dans le scrutin des personnels d'accompagnement et de surveillance où la CGT Educ'action a décroché 73 votes en sa faveur et ainsi un siège pour défendre les droits des AESH et des AED et tenter d'en conquérir d'autres.

On notera aussi une belle percée dans la CAPA des personnels ADJAENES avec plus de 9% des votes obtenus, sans pour autant que cela soit suffisant pour décrocher un siège**.**

Nous tenons à remercier vivement les électeurs et électrices qui nous ont apporté leur voix. Nous y voyons là un gage de confiance envers nos militants et militantes qui, au quotidien, fournissent un travail de terrain que ce soit dans l'aide individuelle mais aussi dans l'organisation de mobilisations collectives.

La CGT Educ'action Dijon, continuera d'être aux côtés de l'ensemble des personnels afin de de défendre leurs droits et prendra toute sa place dans les luttes à venir.

J. RAILLARD

CARTE SCOLAIRE DANS LE 1ER DEGRÉ : LES COMPTES NE SONT PAS BONS !

Lorsque mi-décembre, la répartition des moyens pour le 1er degré au niveau académique a été annoncée, le constat a été sans appel : avec la suppression de 72 postes à répartir entre les 4 départements (alors même qu'il n'y avait eu aucun moyen supplémentaire les 2 dernières années…), les cartes scolaires départementales allaient faire très mal.
Comment envisager une baisse des moyens si importante, quand on connaît les difficultés sur le terrain, notamment concernant les remplacements (quasiment plus assurés) ? L'argument principal de

l'administration est la baisse du nombre d'élèves dans l'académie, réelle certes, mais légère. Sur le terrain, le constat fait par les collègues est clairement différent : ce sont les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage de nos élèves qui vont être une nouvelle fois dégradées…

Avant même la décision de répartition de cette coupe entre nos 4 départements, les DSDEN ont commencé à préparer un projet de carte scolaire.

Pour satisfaire les exigences, la recette est simple et partout la même : transfert d'élèves de Grande Section en élémentaire pour éviter des ouvertures, fusions d'écoles en nombre… Le nombre d'écoles mises dans le champ d'étude est énorme : en Saône-et-Loire, 72 écoles sur 385 vont être à l'étude d'une fermeture ou fusion, contre 11 pour ouverture ! Nous pouvons compter sur nos camarades qui siègent désormais au CSA-D pour lutter contre ce projet inacceptable.

En Côte d'Or, les écoles « ciblées » ont été alertées suite au groupe de travail préparatoire, et certaines ont d'ores et déjà décidé de ne pas se laisser faire, avec le soutien de la CGT Éduc'action 21.

M. COLAS-MIZON

PRÉPARATION RENTRÉE 2023 : DANS LE 2CND DEGRÉ

Une dizaine de jour avant Noël, le ministère avait « proposé » la répartition 2023 des moyens de l'enseignement scolaire. Cette traditionnelle répartition concerne bien évidemment l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, les répartitions académiques de postes ou les « priorités » ministérielles. Malgré des conditions d'encadrement fortement dégradées ces dernières années par la pandémie puis les traditionnelles vagues épidémiques hivernales, le ministère n'a pas reculé bien au contraire.

A l'échelle nationale, il a continué sa vague destructrice de suppression de postes avec -1117 postes dans le 1er degré, -481 postes dans le second degré, une création de postes insuffisantes chez les CPE (+100) et nulle pour les administratif.ves.

A l'échelle académique, l'addition est lourde : -72 postes dans le 1er degré et – 99 postes pour le 2nd degré. Dans le second degré, les établissements reçoivent actuellement leur Dotation Horaire Globale et bien évidemment cette saignée de postes est bien visible dans ces DHG qui arrivent depuis quelques semaines dans les établissements. De nombreux établissements perdent des moyens, se voient notifier la disparition de dispositifs (comme les UPAV aux Lentillères) ou leur transformation (UPE2A dans les collèges dijonnais (article à venir)).

Afin d'obtenir des réponses sur cette perte de moyens et la dégradation des conditions d'enseignement dans votre collège ou votre lycée, il est nécessaire de faire entendre votre voix et de dénoncer la situation au sein des Conseils d'Administration mais aussi de demander une audience auprès des autorités académiques et départementales.

J. RAILLARD

COMPTE-RENDU DE LA 1ERE CAPA DE L'ANNÉE 2023

Mercredi 18 janvier se tenait au rectorat de Dijon la première Commission Administrative Paritaire Académique pour la carrière des enseignants du second degré, des professeurs de l'ENSAM, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Education Nationale. En plus de ce nouveau périmètre élargi, la répartition des sièges était nouvelle aussi, suite aux élections professionnelles de décembre.

La FSU avec ses 8 sièges est quasiment majoritaire à elle seule chez les personnels, suivie par le FO SNLC avec 3 sièges. Le SGEN CFDT, le SE UNSA, le SNALC et la CGT Educ'Action ont chacun 2 sièges. Nous avons pu constater que l'aspect purement technique de gestion des carrières qui prévalait jusqu'alors avait cédé un peu la place à quelques déclarations et échanges plus politiques entre syndicats, notamment entre la FSU et FO.

La CGT Educ'Action était représentée par Cyrille BERNIZET, certifié au collège Henri Vincenot de Louhans et par David MUSART, PLP du Lycée Henri Vincenot de Louhans.
L'ordre du jour de cette CAPA était d'étudier les demandes de révision d'avis émis par le recteur à l'issue des campagnes de rendez-vous de carrière. Les syndicats ont tous pointé le caractère anxiogène des Rendez-vous de Carrière et le sentiment partagé que l'évaluation portait souvent plus sur l'année en cours, voire sur une séance, que sur l'ensemble de la carrière des personnels.

Sans nier le ressenti des collègues, le rectorat affirme avoir progressé dans la perception de cette évaluation et dans le processus qui la conduit. Selon l'administration, le faible nombre de recours signifie une acceptation et une compréhension du dispositif. Pour les syndicats, dont la CGT, ce faible nombre de recours s'explique aussi par le manque de temps et d'énergie de nos collègues, trop accaparés à gérer le quotidien dans l'urgence pour effectuer la démarche, et par le peu de crédit qu'ils et elles portent à la procédure de révision.

Le rectorat déplore également la pauvreté des lettres qui accompagnent la demande de révision en CAPA : les collègues devraient développer davantage les raisons qui les amènent à contester. Les syndicats, dont la CGT, font remarquer que les arguments ont parfois déjà été portés sur le compte rendu du RdV, ou lors de la demande de recours gracieux. De plus, il ne semble pas aisé de contester l'avis émis sans remettre en cause le travail des évaluateurs.

- Psy EN : 0 demande de recours
- CPE : 0 demande de recours
- EPS : 0 demande de recours
- Certifié·es : 13 demandes de recours gracieux (dont 2 accordées) – 6 saisies de la CAPA (dont 3 améliorations accordées)
- PLP : 5 demandes de recours gracieux (dont 2 accordées) – 1 saisie de la CAPA (amélioration accordée)

A l'issue de cette CAPA, la CGT Educ'Action a voté contre le projet présenté par l'administration, bien qu'elle accordait 4 révisions des avis sur les 7 qui lui étaient soumis :

- Car la CGT revendique un avancement déconnecté de toute évaluation du mérite professionnel.
- Car sans disposer de tous les dossiers, mais uniquement de ceux qui ont fait un recours en CAPA, nous sommes obligés de croire sur parole l'administration qui nous dit avoir respecté l'équilibre avec l'ensemble des avis émis.
- Car les révisions qui ont été accordées auraient pu l'être dès le recours gracieux et nous ne comprenons pas pourquoi ces dossiers sont arrivés en CAPA alors que leur amélioration semblait évidente pour tous.
- Car il est demandé aux syndicats d'argumenter pour défendre les collègues sans remettre en cause l'évaluation qui a servi de base pour l'avis du recteur

Vote de la proposition faite par l'administration : 5 contre (FO et CGT) - 14 abstentions (FSU, CFDT, SNALC et UNSA) - 18 pour (les représentants de l'administration)

Retrouvez les statistiques des avis et contestations par RDV, corps et genre, ainsi que la déclaration des élu·es CGT Educ'Action sur notre site internet :

C. BERNIZET

RAPPEL DES FORMATIONS

★ **Militer dans son établissement**, 6 mars 2023, 9h/17h, Maison des syndicats, Chalon Sur Saône

★ **Formation AED**, 16 mars, 9h/17h, Bourse du travail, Dijon

★ **Formation 1er degré**, 4 avril, 9h/17h, Bourse du travail, Dijon

★ **Stage Santé et Sécurité au travail**, Mai, Maison des syndicats, Autun

★ **Formation administratif.ves**, 15 juin, 9h/17h, Bourse du travail, Dijon

Il convient d'avertir sa hiérarchie (modèle de lettre ci-dessous) puis le syndicat. La demande de congé pour formation doit se faire **AU MOINS UN MOIS À L'AVANCE.**

Afin d'attester que votre demande a été déposée dans les délais, demandez au secrétariat une copie avec le chrono (tampon de la date du dépôt). Dans le 1er degré, envoyez cette demande au directeur académique (DASEN) par voie hiérarchique et demandez un accusé de réception à son secrétariat.

En **l'absence de réponse de la hiérarchie 15 jours avant la formation**, l'autorisation d'absence sera acquise. En cas de refus, contactez-nous rapidement : la hiérarchie doit avoir des raisons claires et raisonnables, ce qui mérite d'être vérifié : on se fera un plaisir de le faire !

Nom Prénom
Corps Discipline
Adresse professionnelle

À Monsieur le Recteur de l'académie de Dijon
S/C de Monsieur/Madame le/la Proviseur.e/Principal.e
OU
À Monsieur le Directeur académique
S/C de Monsieur l'Inspecteur de la circonscription

Objet : demande de congé pour formation syndicale en référence au décret n°84-474 du 15/06/84

Monsieur le Recteur / Monsieur le Directeur académique,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement du ..... au ..... afin de participer à un stage de formation syndicale.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « la formation syndicale CGT », organisme agréé à dispenser cette formation. Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue de ce stage.

Veuillez agréer Madame la Rectrice / Monsieur le Directeur académique, mes salutations distinguées. Signature

UASEN-CGT EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 21
Bourse du Travail
17 rue Transvaal
21000 Dijon
Tél. : 03 80 37 14 08
E-mail : 21@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tél. : 03 86 50 67 85
E-mail : 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 71
2 rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 89
Avenue Molière - BP 247
89306 JOIGNY Cedex
Tél : 07 81 38 25 28
E-mail : 89@cgteduc.fr

Notre Site :
www.cgteducdijon.org

Notre Facebook :
CGT Educ'Action
Académie de Dijon : non à la casse de l'Ecole

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : ☐ **me syndiquer** ☐ **prendre contact**

Nom :..... Prénom :.....

Adresse personnelle :.....

Code postal :..... Commune :.....

Discipline :..... Grade ou corps :..... Echelon :.....

Etablissement ou Ecole :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Commune :.....